



Fournisseurs

**L'immobilier
au cœur du changement.
Ensemble, œuvrons pour
un avenir écoresponsable.**

Développement durable

Fournisseurs.

► Cette charte a pour objectif de présenter l'ensemble des actions qui sont mises en place au sein du groupe Naef Immobilier pour développer et améliorer notre politique développement durable.

Afin de réduire notre empreinte carbone et nos dépenses énergétiques dans le cadre de la gestion des immeubles, le groupe Naef s'engage aux actions suivantes concernant sa relation avec ses fournisseurs :

Procédure de sélection des fournisseurs

Le groupe Naef s'engage à respecter les critères suivants lors de l'entrée en relation avec un nouveau fournisseur :

- Identifier la catégorisation du fournisseur (imposé par propriétaire, agréé, client).
- S'assurer que le fournisseur s'acquitte de ses charges sociales (attestation d'affiliation à une caisse de compensation AVS demandée), ne pratique pas de travail au noir ni de sous-traitance non annoncée au préalable.
- Collaborer avec des fournisseurs locaux, proposant des prestations respectant les directives sociales, éthiques et dont les équipes sont formées/sensibilisées aux enjeux environnementaux.
- S'assurer que le fournisseur est performant en matière de standard de qualité, de sécurité, de règles de l'art et d'environnement.
- Fournir un accès à la plateforme E-Fournisseurs (500 000 feuilles de papier économisées par an) ainsi que les directives y relatives.

Suivi de la relation avec les fournisseurs

- Encourager la dématérialisation de la majorité des documents, en incitant nos fournisseurs à utiliser la plateforme E-Fournisseurs.
- S'assurer de la qualité produite par nos fournisseurs.
- Veiller à une répartition équitable des charges de travail de nos fournisseurs, ayant répondu à nos critères de qualité.
- Encourager nos fournisseurs à adhérer à nos valeurs et à apporter leur contribution à nos engagements.
- S'assurer de l'utilisation, par les fournisseurs, de matériaux ainsi que la réalisation des travaux, de manière respectueuse de l'environnement et contribuant à préserver les ressources naturelles ainsi que la santé des occupants des logements

NB: Concernant les recommandations relatives au choix des matériaux et aux modes de réalisation des travaux, elles sont identiques à celles de la Charte relative aux travaux prévue par le Label Vert de l'USPI Genève. Cette charte fait donc partie intégrante de la présente charte.

Nos fournisseurs s'engagent à respecter les actions de cette présente charte.

Cette charte est amenée à évoluer ; elle fait état de nos constats, nos convictions et nos engagements.

Annexe: Charte relative aux travaux – Label Vert USPI Genève

CHARTRE RELATIVE AUX TRAVAUX

Cette Charte définit notamment les matériaux ainsi que les modes de réalisation des travaux qui sont respectueux de l'environnement et contribuent à préserver les ressources naturelles ainsi que la santé des occupants des logements.

Domaines	Recommandations	Références
Chauffage / Fuel	- Utilisation de l'«Eco-mazout» pauvre en soufre. - Pose de vannes thermostatiques. - Intégrer dans les nouveaux contrats d'entretien et de maintenance le contrôle de la qualité de l'eau de chauffage et entreprendre les mesures nécessaires.	Brochure du Centre Information Mazout Suisse romande
Installations sanitaires	- Pose de WC à doubles chasses. - Pose de brises-jets économiques. - Installation de batteries sur les éviers, les baignoires et les lavabos à double butées. - Contrôle systématique de l'ensemble des installations sanitaires du logement lors d'une intervention.	Fiche eco-bau ECO-CFC-250 www.eco-bau.ch
Installations électriques	- Installation d'ampoules à basse tension ou LED. - Installation de détecteurs de présence. - En cas de remplacement des appareils électroménagers: Energie Classe A au minimum.	Fiche eco-bau ECO-CFC-230
Menuiserie	- Utilisation de bois labellisés FSC (Forest Stewardship Council) ou PEFC (Program of the Endorsement of Forest Certification schemes), exempts de formaldéhyde. - Eviter d'utiliser les bois exotiques (acacias,...).	Fiche eco-bau ECO-CFC-273 www.fsc.org www.pefc.org
Revêtements de sol	- Utilisation de produits de la classe Emocode EC1 (système de marquage des matériaux à faible taux d'émission). - Utilisation de vernis à base d'eau, sans solvants pour les parquets. - Utilisation de colles exemptes de formaldéhyde pour les revêtements. - Traitement de surface à base de résines naturelles (exemptes de solvant).	Fiche eco-bau ECO-CFC-281 www.emicode.com
Revêtement des parois	- Papier peints: utilisation de colle sans solvant. - Vernis et peinture: utilisation de produit contenant peu ou pas de solvants (cf. Label Pinceau Vert).	Fiche eco-bau ECO-CFC-282
Traitement de surface intérieure	- Nettoyage avec des produits sans solvant et diluables à l'eau. - Peinture exemptes de solvant. - Nettoyage des moisissures: pas d'utilisation de produits biocides.	Fiches eco-bau ECO-CFC-285
Démolition / valorisation	- Site pollués, tri des déchets, élimination,... - Déchets de chantiers: gestion selon les directives du GETEC (Service de géologie, sols, déchets).	Fiche eco-bau ECO-CFC-112 https://www.ge.ch/dechets-entreprises/dechets-chantier